

ASSEMBLÉE NATIONALE4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Descamps**ARTICLE 2**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le présent amendement vise à diminuer le nombre de nuitées à partir duquel l'indemnisation peut être perçue par les enseignants des écoles primaires.